

déi Lénk

Myriam Cecchetti
Députée

Luxembourg, le 16 novembre 2022

Concerne : Question parlementaire relative à des aides diverses mises à disposition des apprenti.e.s issu.e.s et en cours de formation professionnelle.

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transférer la question suivante à Monsieur le ministre de l'Education nationale ainsi qu'à Monsieur le ministre du Travail.

À l'Institut National des Langues, les cours de langue proposés coûtent 280 € par cours. Si un élève peut faire attester par son école que la fréquentation d'un cours est utile à sa formation, il peut bénéficier d'une réduction de 270 €. Par conséquent, un cours ne lui coûtera que 10 €. En revanche, il n'est pas clair si des personnes à faible revenu qui pour pouvoir s'intégrer socialement sur leur lieu de travail sont incitées par leur employeur à suivre des cours de langues à l'INL bénéficient également d'un tarif réduit.

Partant je voudrais poser la question suivante à Monsieur le Ministre du Travail :

1. Des personnes à faibles revenus qui sont incitées par leur employeur à suivre des cours de langue à l'INL, sont-elles obligées à payer le plein tarif ? Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre envisage-t-il une solution à cette discrimination ?

Pour l'année scolaire 2020/2021 les livres scolaires de l'enseignement secondaire classique et général ainsi que de la formation professionnelle sont devenus gratuits. Des discussions sont en cours autour de la gratuité du matériel de sécurité dont ont besoin les élèves de la formation professionnelle. Ce matériel pèse considérablement sur le budget des apprentis dont le patron ne met pas à disposition le matériel requis pour la formation à l'école, de même que des différences considérables existent par rapport aux indemnités versées. Partant, je voudrais savoir de la part de Monsieur le ministre de l'Education nationale :

2. Quand est-ce que le service de la Formation professionnelle mettra en place la gratuité du matériel de sécurité pour les élèves de la formation professionnelle ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués,

Myriam Cecchetti
Députée

